

ACTION URGENTE

RDC. NEUF MANIFESTANTS PACIFIQUES LIBÉRÉS À L'ISSUE DE LEUR PROCÈS

Justin Kombi Narcisse et Pascal Byumanine, deux militants de LUCHA, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement et une amende de 100 000 francs congolais pour organisation d'une manifestation « illégale ». Sept autres personnes arrêtées en même temps qu'eux ont été relaxées.

Le 10 mars, **Justin Kombi Narcisse et Pascal Byumanine**, deux militants de Lutte pour le changement (LUCHA), ont été condamnés à une peine de trois mois d'emprisonnement assortie d'une amende de 100 000 francs congolais (environ 95 euros) pour organisation d'une manifestation « illégale ». Ayant déjà passé plus de trois mois en détention, ils ont été libérés le jour même. **Innocent Fumbu Byunvohore, Sayi Heshima Wetemwami, Gervais Semunda Rwamakuba, Nelson Katembo Kalindalo, Jonathan Kambale Muhasa, Osée Kakule Kilala et Djodjo Semivumbi**, arrêtés en même temps que Justin Kombi Narcisse et Pascal Byumanine, ont été relaxés.

Le 28 novembre 2015, les forces de sécurité avaient utilisé du gaz lacrymogène et des balles réelles lors d'une manifestation pacifique organisée par le mouvement de jeunes LUCHA en hommage aux victimes des homicides perpétrés dans le territoire de Béni. Alors que LUCHA avait envoyé un préavis aux autorités, comme l'exige la loi, la police avait eu recours à la force et arrêté 12 personnes, dont trois mineurs.

Les neuf hommes dont les noms sont cités plus haut avaient été inculpés de conspiration à des fins criminelles, de rébellion et d'incitation à la révolte le 2 décembre 2015. Ils avaient été transférés ensuite à la prison centrale, où ils ont été détenus jusqu'à leur libération.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 173/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/3290/2016/fr/>.

Noms : Justin Kombi, Pascal Byumanine, Innocent Fumbu Byunvohore, Sayi Heshima Wetemwami, Gervais Semunda Rwamakuba, Nelson Katembo Kalindalo, Jonathan Kambale Muhasa, Osée Kakule Kilala et Djodjo Semivumbi
Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 173/15, AFR 62/3632/2016, 17 mars 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

